

264 AVENUE JEAN JAURÈS,
69150 DÉCINES CHARPIEU

TÉL : 07 62 17 83 11

www.deryamaquillagepermanent.com

DOSSIER DE FORMATION INSCRIPTION

Pour vous inscrire vous devez nous envoyer :

- Devis ou Bulletin d'inscription daté et signé avec mention « bon pour accord »
- Conditions générales de vente signées
- Photocopie de votre pièce d'identité et joindre 30% du montant de la formation par chèque ou virement à l'adresse suivante ou par mail :
- Par mail : deryacosmetic@hotmail.fr
- Par courrier : 264 Avenue Jean Jaurès - 69150 Decines Charpieu

BULLETIN D'INSCRIPTION : PARTICULIER ☐

ENTREPRISE/ AUTO ENTREPRENEUR ☐

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE :

ADRESSE COMPLETE :

CODE POSTALE ET VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

N° DE SIRET :

ACTIVITE :

J'ai pris connaissance des formations disponibles sur la plateforme planity.com la durée, lieux et tarifs et je souhaite m'inscrire à la formation suivante :

- ☐ **FORMATION HYGIENE ET SALUBRITE (3 Jours) 390 euros**
- ☐ **INITIATION MAQUILLAGE PERMANENT (5 Jours) 2000 euros**
- ☐ **FORMATION PERFECTIONNEMENT INTENSE SOURCILS 4 TECHNIQUES en cours individuel (2 Jours) 1800 euros**
- ☐ **FORMATION COLORIMETRIE (1 Jour) 680 euros**
- ☐ **FORMATION PERFECTIONNEMENT SOURCILS en cours individuel (1 Jour) 990 euros**
- ☐ **FORMATION PERFECTIONNEMENT LEVRES en cours individuel (1 Jour) 990 euros**
- ☐ **FORMATION PERFECTIONNEMENT EYE-LINER en cours individuel (1 Jour) 990 euros**

*Non assujettis à la TVA, Article 293 B du CGI

Qui se déroulera : au 264 Avenue Jean Jaurès 69150 Décines Charpieu duau

J'accompagne ce bulletin d'inscription des documents suivants :

- **Un chèque d'acompte libellé à l'ordre de ALTAY DERMO correspondant à 30 % du prix de la formation, permettant de réserver ma place**
- **Un chèque du solde correspondant à 70% du prix de la formation, à titre de caution.**
- **Une copie de ma carte d'identité.**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente accompagnant ce bulletin d'inscription et déclare les accepter.

Date :

Signature avec mention « Bon pour accord »

Attention : votre place ne sera réservée qu'à la réception de l'intégralité des documents spécifiés ci-dessus.

BULLETIN A RETOURNER ACCOMPAGNE DES DOCUMENTS SPECIFIES A :

Centre Derya Maquillage Permanent
SASU ALTAY DERMO
2640 Avenue Jean Jaurès
69150 Décines Charpieu
Tél : 07 62 17 83 11
Mail : deryacosmetic@hotmail.fr
Site Web : www.deryamaquillagepermanent.fr
Facebook : Centre Derya Maquillage Permanent
Instagram : centre_de_formation_derya_mp
Instagram : deryamaquillagepermanent

PLAN D'ACCES ET INFORMATIONS

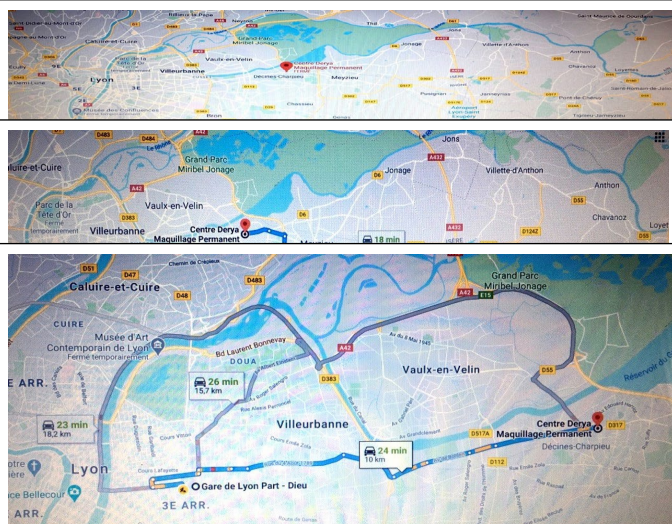
Le Centre Derya Maquillage Permanent se situe à 9.5 Km de Lyon, à 14.7 km de l'aéroport Lyon Saint Exupéry

AEROPORT SAINT EXUPERY ou GARE SAINT EXUPERY :

- **Voiture** : Via E15 A46 sortie 6 DECINES
- **TAXI** : 04 78 26 81 81
- **TRAMWAY** « Rhône express » prendre Direction Meyzieu Zone industrielle – changement à Meyzieu zone industrielle à direction DECINES Centre.

LYON GARE PART DIEU :

- Taxi Lyon Rhône Alpes : 04 37 25 83 67
- TRAMWAY : Prendre le tramway à Gare Part Dieu – villette direction DECINES Grand Large.



RESTAURANT : Le Centre se situe en plein Centre Ville de Décines Charpieu, sur l'Avenue Principale. A quelques pas, Brasserie, restaurant, boulangerie.

En face du centre : Brasserie de l'Avenir 251 Avenue Jean Jaurès 69150 Décines -Charpieu

Restaurant le Pacha, Le Victoria 302 Avenue Jean Jaurès 69150 Décines-Charpieu

DU CENTRE DERYA MAQUILLAGE PERMANENT à l'HOTELS :

- **HOTEL ECLIPSE** : 25 Avenue Jean Jaurès, 69150 Décines Charpieu, Tél : 04 72 02 16 76 (15 mn).

Arrêt de Bus Decines la bascule, prendre Bus 67 Laurent Bonnevey – descendre arrêt Montaberlet vous êtes arrivée.

- **HOTEL PREMIERE CLASSE Lyon Est Bron Eurexpo** : 24 Bd Charles de Gaulle 69150 Décines Charpieu, Tél : 04 78 26 57 44 (14 mn).

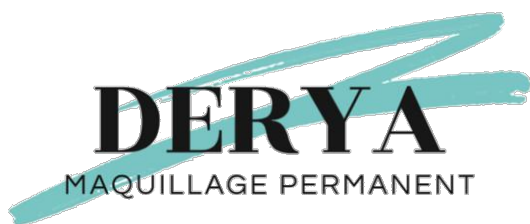
Arrêt de Bus Decines Bascule, prendre Bus 79 vers la Borelle, (9 arrêts) puis descendre à Elisee reclus vous êtes arrivée.

- **BB HOTEL LYON GRAND STADE MEYZIEU**, 8 Ter, Rue de la république 69330 Meyzieu, Tél : 0892 70 75 35 (21 mn)

Arrêt de Bus Decines Bascule, prendre Bus 67 vers Meyzieu Av du Crottay, (4 arrêts) puis descendre Arrêt Decines Esplanade et prendre le Bus 85 vers Meyzieu Gadelles (4 arrêts), puis descendre à Peyssillieu, vous êtes arrivée.

INFORMATIONS :

Le parking sur l'Avenue Jean Jaurès est soumis au stationnement « disque bleu ». Pour un stationnement illimité et pour ne pas perturber le déroulement de la formation, vous pouvez vous garer sur l'Avenue Silvin (places de parking gratuite).



264 AVENUE JEAN JAURÈS,
69150 DÉCINES CHARPIEU

TÉL : 07 62 17 83 11

www.deryamaquillagepermanent.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LORS DE L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS DISPENSEES PAR L'ÉCOLE DERYA MAQUILLAGE PERMANENT CLAUSES GENERALES :

Toute inscription à une ou plusieurs formations, implique de la part du stagiaire, l'acceptation des présentes conditions d'inscription aux formations, ainsi que des conditions générales.

I - INSCRIPTION

Pour réaliser son inscription, le stagiaire doit retourner le formulaire d'inscription, annexé au présent envoi, document complété, ainsi qu'un règlement correspondant à 30% du montant total de la formation, correspondant aux indemnités forfaitaires en cas d'annulation (voir paragraphe 4). Ce bulletin vaut bon de commande. A réception de ce règlement, une confirmation d'inscription est adressée au stagiaire, ainsi que le contrat ou la convention de formation (en fonction du statut du stagiaire) en deux exemplaires. Un exemplaire complété, signé par le stagiaire et revêtu du cachet de son entreprise, doit nous être retourné par courrier.

II - ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de participation et de formation est remise à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, si celle-ci a été suivie dans sa totalité.

III - TARIFS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués net de Taxes, repas et hébergements non compris. Tout stage commencé est dû dans sa totalité. Le montant total de la formation doit être réglé en totalité au plus tard 10 jours avant l'entrée en formation par chèque bancaire ou par virement sur le compte suivant : ALTAY DERMO FR76 1382 5002 0008 0110 3973 768

Si un organisme prend en charge la formation stagiaire, le stagiaire doit effectuer lui-même la demande de prise en charge. En cas de prise en charge totale ou partielle par cet organisme, la demande de remboursement se fera directement sur le compte bancaire du stagiaire. Par conséquent, le stagiaire doit régler directement à l'ÉCOLE DERYA MAQUILLAGE PERMANENT, l'intégralité de la formation conformément aux conditions ci-dessus expliquées, et se faire rembourser directement par l'organisme.

IV - CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DU FAIT DU STAGIAIRE :

En cas d'annulation par le stagiaire plus de dix jours avant la formation, l'École Derya Maquillage Permanent conservera 30% de la somme due. En cas d'annulation par le stagiaire moins de dix jours avant le début de la formation, L'École Derya maquillage Permanent conservera 100% de la somme due. Toute demande d'annulation ou de report sera exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les Formations annulées seront reportées. Si le stagiaire ne souhaite plus effectuer sa formation au sein de la société ALTAY DERMO, il devra en exprimer sa demande dix jours avant le début de la formation, de manière écrite par courrier recommandé avec accusé de réception. Aucun frais ne lui sera facturé. Si sa demande est effectuée moins de dix jours avant le début de la formation, ALTAY DERMO conservera 30 % de la somme due. Si sa demande est effectuée moins de trois jours avant le début de la formation, Derya conservera 100% de la somme due.

ALTAY DERMO se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler exceptionnellement la formation. Si cette annulation, ou report intervient dans un délai compris entre 1 et 8 jours avant la date de la formation, alors le report ou le remboursement de la somme réglée sera effectué directement par virement sur le compte bancaire du stagiaire ou par restitution du chèque. Ce remboursement s'entend uniquement sur le montant de la formation et en aucun cas sur les frais qui auraient pu être engagés par le stagiaire (transport, hébergement, etc.).

V - CONFIDENTIALITÉ

Lors des prestations, le stagiaire peut être ramené à connaître délibérément ou fortuitement des informations relatives au savoir-faire exclusif ou de l'organisation de l'ÉCOLE DERYA MAQUILLAGE PERMANENT. Il peut être également destinataire de copie de documents propres à l'entreprise. Le stagiaire est soumis à un engagement de confidentialité, l'obligeant à ne divulguer ces informations, ces documents à aucune autre personne.

VI - RESPONSABILITÉ

L'obligation souscrite par l'ÉCOLE DERYA MAQUILLAGE PERMANENT, dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

De plus l'ÉCOLE DERYA MAQUILLAGE PERMANENT n'est pas responsable des dommages ou pertes d'objets, et effets personnels apportés par le stagiaire.



SIGNATURE DU STAGIAIRE.....

ÉCOLE DERYA MAQUILLAGE PERMANENT SASU ALTAY DERMO 264 AVENUE JEAN JAURES 69150 DECINES CHARPIEU